



ERIL INFORMATION DECEMBRE 2016

ERIL ASSOCIATION LOI 1901

Année 2016

Mois de décembre

RAAC QUESACO?

Récupération
Accélérée
Après
Chirurgie
c'est la définition de cet acronyme.

Dans les années qui viennent les instances veulent qu'en 2020 la chirurgie ambulatoire passe à un taux de 67 % d'interventions chirurgicales !

Tous ces termes définissent des options typiquement administratives qui ont des conséquences sur l'organisation des soins de demain.

Pour faire simple : un patient qui entre le matin à l'hôpital pour une intervention et qui

sort le soir est dit en chirurgie ambulatoire ! S'il est hospitalisé un jour il passe en RAAC 1, si son hospitalisation dure deux jours il passe en RAAC 2 et RAAC 3 pour le suivant. Au-delà c'est de la chirurgie classique.

Ces patients sortent en général sans perfusion, sans drain, dans un protocole qui néces-

site peu d'antalgiques notamment, uniquement du « doliprane® »

Même les HBPM (Lovenox®) sont en passe de disparaître au profit de l'aspirine !!!

Les soins post opératoires se réduisent à presque rien !

La volonté est de raccourcir au maximum la durée de séjour à l'Hôpital .

De même pour le PRADO ORTHOPEDIE celui-ci va devenir PRADO CHIRURGIE .



Bonne fêtes de Noel

JL FERRACCI.

Sommaire :

- *Définition RAAC*
- *Réservez le 28 février 2017 dans votre agenda*
- *Nouveau code de déontologie*
- *Manifestation du 08 novembre 2016*
- *La vaccination*

RAPPEL

Pensez à nous fournir vos dates de congés et de travail, les plannings à jour sont très importants .

La fin de l'année est proche , il faut impérativement nous faire parvenir vos relevés bancaires professionnels avec les annotations pour finaliser le rapprochement bancaire et la saisie des écritures comptables.

ATTENTION RESERVEZ LA DATE DU 28 FEVRIER 2017 SUR VOTRE AGENDA

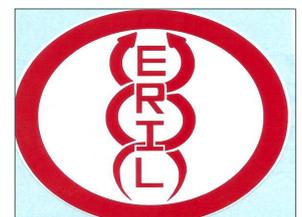
En effet, si vous regardez votre agenda il s'agit de mardi gras !

Mais, ce sera surtout la date de l'Assemblée Générale Annuelle de l'ERIL pour l'année écoulée

2016 !

Comme à son habitude un buffet vous accueillera dès 12 h 30 et après les nourritures terrestres à 14 heures se déroulera notre assemblée avec

la présentation du rapport financier, moral et les élections du Conseil d'Administration. Le point final sera notre tombola avec entre autres le fameux voyage à gagner !



LE CODE DE DEONTOLOGIE INFIRMIERE PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE :

Après avoir été retoqué une première fois pour cause de sévérité excessive, le nouveau code de déontologie vient d'être publié par le Conseil de l'ordre des infirmiers. Cela donnera à notre profession un sentiment d'autonomie, mais vous vous rendrez compte rapidement que ce qui nous est reconnu d'un côté nous est vite repris de l'autre !

Ce code de déontologie est publié par décret en conseil d'état : il est consultable sur le site de l'ordre infirmier

www.ordre-infirmiers.fr

Cette concrétisation devrait en principe affirmer notre profession qui regroupe tout exercice confondu plus de 600 000 professionnels.

Le 8 novembre 2016 a eu lieu une manifestation nationale qui a été une première au niveau de la profession d'infirmière puisque pas loin de 18 syndicats privés, publics et libéraux sans compter les étudiants en soins infirmiers étaient dans la rue pour manifester dans toute la France.

Le slogan retenu était :

« SOIGNE ET TAIS TOI ».

Cette manifestation avait comme mot d'ordre la défense de notre profession qui est attaquée de toute part par le Ministère qui veut découper notre exercice pour créer de nouveaux métiers en dévalorisant notre identité. La réponse du Ministère a été de ne pas recevoir de délégation à Paris et de renvoyer celle-ci au niveau de la DGOS (Direction Générale de l'Organisation des Soins). A Marseille une délégation a été reçue par l'ARS.



La "concertation citoyenne" sur la vaccination veut renforcer les obligations !

Après l'expérimentation d'octroyer la vaccination aux pharmaciens avec un coût plus élevé (Expérimentation dans le Var), notre ministre de la santé face à la couverture vaccinale la moins performante en Europe (17 %), a décidé de modifier les recommandations vaccinales avec l'appui des laboratoires.

Elle va autoriser l'obligation vaccinale avec la mise en place de vaccins hexavalents et instaurer des mises à disposition de stocks de vaccins chez les médecins généralistes.

Le comité d'experts met fin à une controverse sur la quasi absence de vaccins tétravalents et ouvre donc la voie au

vaccins multiples. Cette mesure de vaccins multiples va permettre de satisfaire à l'obligation de vaccination en une seule dose !

Pour ce qui est des adjuvants si décriés et incriminés dans les apparitions de maladies auto-immunes rien a changé et rien a été décidé.



Pour rappel le seul lien causal avec la vaccination mis en évidence par des études sérieuses concerne la grippe avec le risque de survenue de l'apparition d'un syndrome GUILLAIN-BARRE.

Si le risque existe, il est en tout point inférieur à celui causé par l'infection naturelle. Espérons que les recommandations d'élargir la vaccination aux infirmières et sages femmes soient suivies d'effets autres que d'annonces !